



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne

Pôle vie de l'élève et des établissements

Auxerre, le 10 mai 2022

Affaire suivie par :

**Selena PELLETIER**

Tél : 03 86 72 20 10

Mél : [pv2e89@ac-dijon.fr](mailto:pv2e89@ac-dijon.fr)

12 bis boulevard Gallieni

BP 66

89011 Auxerre cedex

Madame, monsieur,

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « Enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé un accord avec la France à ce sujet.

Les cours EILE sont ouverts aux élèves du CE1 au CM2. Ils durent 1 h 30 par semaine, en plus des heures de classe obligatoires. Les cours ont lieu généralement après la classe ou le mercredi matin. Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont construits par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les professeurs qui prendront en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 8 et 11 ans. Ces compétences seront régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'éducation nationale.

Vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à l'école de votre enfant si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE durant l'année scolaire 2022-2023.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des  
services de l'éducation  
nationale de l'Yonne

Vincent AUBER